

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 13 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos, au Foyer Rural, à 20 heures sous la présidence de Madame Mireille MOREL

Secrétaire de Séance : M. Deville

Présents : Mmes Morel et Rivollier, M. Turret, adjoints, Mmes Besson, Dalmedo, Meresse, Mathieu, Duraffour, Lonjon, MM. Vesin, Deville, Tosin, Merme, Mouleyre, La Storia, Jacquet, Perouchet

Excusés : M. Perreal (pouvoir donné à Mme Morel) Mme Rathouin (pouvoir donné à Mme Rivollier),

Absent : -

Ordre du Jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 mars 2021
- 3- Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 4- Renouvellement de l'organisation du temps scolaire
- 5- Avenant n°1 au marché de travaux de réfection de la rue de l'Alouette avec mise en sécurité des piétons
- 6- Compte-rendu des commissions
- 7- Courriers-Divers

- Compte-rendu d'activités -

1- Désignation du secrétaire de séance

M. Deville est désigné secrétaire de séance.

2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 mars 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 mars 2021 est approuvé, à l'unanimité.

3- Déclarations d'Intention d'Aliéner

Mme Morel présente sept DIA :

- **DIA n°2021/08** : la propriété de M. GROOTSCHOLTEN Kim, 48 rue du Fort, cadastrée F 254, de 54 m².
Acquéreurs : M. SCHIPPER Aubry et Mme VALLE GASTANAGA Dayana
- **DIA n° 2021/09** : la propriété de M. FLAMAND David et Mme MICHEL Isaline, 56 rue de la Source, cadastrée F 1363, de 170 m².
Acquéreurs : M. et Mme Kévin DRUELLE
- **DIA n° 2021/10** : la propriété de M. MEINDER Francis, 543 route du Pays de Gex, cadastrée B 1293 et B 1295, de 559 m².
Acquéreurs : M. et Mme Fabien BIDET
- **DIA n°2021/11** : la propriété de M. HAJA Driss et Mme ROMANELLI Maria, 157 rue de Pré Moitier, cadastrée F 954 et F 955 de 1964 m².
Acquéreurs : M. NAHOUN et Mme ETCHECOPAR

- **DIA n° 2021/12** : la propriété de M. et Mme VINOT Fabien, 148 rue de Pré Moitier, cadastrée F 1416 de 191 m².
Acquéreur : M. Quentin PIAZZA
- **DIA n° 2021/13** : la propriété de Mme PILLOT Josiane, cadastrée F 706, F 641, F 1718, F 1720, 2828 m² à prendre sur les 20 650 m².
Acquéreur : Mme FOULQUE Florence.
- **DIA n°2021/14** : la propriété de Mme PILLOT Josiane, cadastrée F 1894 de 145 m²
Acquéreur : M. BURGISSER Richard.

Mme Morel ajoute 5 DIA à l'ordre du jour, arrivées en mairie après la convocation du conseil municipal. Mme Meresse souhaite recevoir les informations sur ces DIA ajoutées à l'ordre du jour, avant la séance, afin de pouvoir se prononcer. Un débat s'engage entre les conseillers pour organiser la présentation des DIA au conseil. Il est décidé que les plans des DIA seront envoyés par mail aux conseillers et de limiter les DIA ajoutées à l'ordre du jour à celles arrivées jusqu'au jeudi suivant l'envoi de la convocation du conseil.

Les 5 DIA sont les suivantes :

- **DIA n° 2021/15** : la propriété des consorts MAINOLI, 296 Grand'Rue, cadastrée F 650 de 213 m² et F 906 de 193 m² (un bâtiment à usage de grange comprenant un garage, 2 ateliers et un fenil, d'une superficie de 164 m², constituant le lot A du plan de division)
Acquéreurs : M. et Mme Yann MIGLIACCIO.
- **DIA n° 2021/16** : la propriété des consorts MAINOLI, 312 Grand'Rue, cadastrée F 71 de 80 m², F 650 de 213 m² et F 906 de 193 m². Il s'agit d'une maison d'habitation et terrain attenant d'une superficie de 320 m², constituant le lot B du plan de division, à détacher des 3 parcelles cadastrées ci-dessus.
Acquéreurs : M. Daniel BONNEFOY et Mme Lenina MONTOYA MORALES.
- **DIA n° 2021/17** : la propriété de M. BURGISSER Richard, cadastrée F 1890 et F 1891 de 145 m² au total.
Acquéreur : Mme DROUX Josiane
- **DIA n° 2021/18** : la propriété de M. JACQUET Yves, cadastrée D 253-D 262- et D 270 : En Jonnay, Vignes de cru D 94.
Acquéreur : M. HADDAD Kévin
- **DIA n° 2021/19** : la propriété de M. AMBROSETTI Pascal, 138 Rue de l'Alouette, cadastrée F 1728, de 500 m².
Acquéreurs : M. et Mme Maxime MEDICI.

La commune et la communauté d'agglomération du Pays de Gex ne font pas valoir leur droit de préemption pour cette déclaration.

4- Renouvellement de l'organisation du temps scolaire

Considérant que par dérogation, le temps d'enseignement de l'école de Collonges est actuellement organisé sur un rythme à 4 jours. Cette dérogation étant limitée dans le temps, il convient de solliciter sa prorogation en vue de la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite la prorogation de la dérogation du temps d'enseignement de l'école de Collonges, organisé sur un rythme à 4 jours, en vue de la prochaine rentrée scolaire, et précise que les jours et horaires d'enseignement envisagés sont les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

5- Avenant n°1 au marché de travaux de réfection de la rue de l'Alouette avec mise en sécurité des piétons

Considérant que le montant initial du marché public de l'entreprise SER SEMINE est de 345 682.40 € HT, soit 414 818.88 € TTC.

L'avenant n°1 a pour objet de régulariser les travaux supplémentaires ou imprévus dus aux aléas de chantier rencontrés, ainsi que des changements de fournitures pour un total de 26 979.65 € HT. Des prestations sont à déduire suite à modifications ou abandon, pour un total des déductions de – 10 094.50 € HT.

Ainsi, le montant de l'avenant est de 16 885.15 € HT, soit 20 262.18 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise SER SEMINE pour 16 885.15 € HT, soit 20 262.18 € TTC,
- **PRECISE** que le nouveau montant du marché public après l'avenant n°1 est de 362 567.55 € HT, soit 435 081.06 € TTC,
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer cet avenant.

M. Merme précise qu'Andy, employé de la voirie, a le BTS paysagiste et qu'il serait judicieux de l'utiliser pour les travaux paysagistes. M. Turret répond qu'Andy va réaliser l'aménagement paysager du haut de la rue de l'Alouette.

6- Compte-rendu des commissions

- **Commission Communication** : M. Deville explique qu'une trentaine de photos ont été reçues à l'issue du concours photo. Les photos seront affichées dans la salle contiguë à la mairie (ancien PROXI).
- **Accueil de loisirs durant les vacances de printemps** :
Mme Morel informe les conseillers que le centre sera fermé, en raison du confinement, durant la 1^{ère} semaine des vacances scolaires de Printemps. Les enfants des personnels prioritaires seront accueillis au centre de loisirs de Péron la 1^{ère} semaine. Le centre de Collonges ouvrira la 2nde semaine pour les enfants des personnels prioritaires et accueillera à son tour les enfants de Péron. Il n'y aura pas de service de restauration.
- Les adjoints ont reçu les policiers municipaux pour l'ébauche du dossier départemental des risques majeurs qui est un document obligatoire au niveau communal.
- **Commission Finances** : concernant le centre de loisirs, Mme Meresse précise qu'un rendez-vous aura lieu ce jeudi matin 15 avril avec l'entreprise BAREL et PELLETIER pour discuter du surcoût lié au cuvelage et des factures de ménage du chantier.

M. La Storia demande pourquoi les barrières du chantier sont souvent ouvertes. M. Turret répond que la mairie et l'architecte en ont fait la remarque aux entreprises à plusieurs reprises.

7- Courriers-Divers

- M. Merme demande si les documents du budget ont été envoyés à la sous-préfecture, et si le matériel de voirie peut être commandé dès maintenant. Mme Morel répond que les documents ont été transmis à la sous-préfecture dès le jeudi 8 avril.

La séance est levée à 21h15.
